

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 12^e jour du mois de juillet 2021, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félicpe Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION
NO 164 -21**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 165 -21**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 7 juillet et totalisant 1 415 384 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

RÉSOLUTION
NO 166 -21

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale et du directeur général par intérim daté du 8 juillet 2021 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 20 mai 2021. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION
NO 167-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1333, AVENUE TRUELLE

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Raymond Fournier visant l'immeuble situé au 1333, avenue Trudelle;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, lors d'une réunion tenue le 20 mai 2021, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter l'implantation de la remise existante dont la marge de recul latérale est à une distance de 0,41 m de la ligne latérale de lot au lieu de 0,60 m, comme prescrit à l'article 5.3 du règlement 1703 sur le zonage;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre relativement à cette demande;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, comme présentée par monsieur Raymond Fournier, visant l'immeuble situé au 1333, avenue Trudelle, à l'effet d'accepter l'implantation de la remise existante dont la marge de recul latérale est à une distance de 0,41 m de la ligne latérale de lot au lieu de 0,60 m, comme prescrit à l'article 5.3 du règlement 1703 sur le zonage.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

RÉSOLUTION
NO 168-21

AIDE FINANCIÈRE PIIA CENTRE-VILLE (1723 À 1743, RUE SAINT-CALIXTE)

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par Développement Olymbec inc. (1723 à 1743, rue Saint-Calixte) dans le cadre du Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2021, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" » pour 26 695 \$ excluant les taxes applicables, permettant au demandeur de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 10 000 \$.

Il est de plus résolu d'affecter un maximum de 10 000 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté « Second programme interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

ADOPTÉ E

RÉSOLUTION
NO 169-21

AIDE FINANCIÈRE PATRIMOINE BÂTI (2133, AVENUE SAINT-LOUIS)

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par monsieur Sébastien Roy et madame Sylvie Guilbault (2133, avenue Saint-Louis) dans le cadre du Règlement n° 1651 « Établissant le second programme "Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2021, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1651 « Établissant le second programme "Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" » pour 13 762,51 \$ excluant les taxes applicables, relatifs à des travaux de rénovation et de conservation du bâtiment patrimonial, permettant aux demandeurs de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 12 975,01 \$.

Il est de plus résolu d'affecter 12 975,01 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté « Second programme patrimoine bâti » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 170-21

DEMANDE DE PERMIS PATRIMOINE BÂTI (1235, RUE SAINT-CALIXTE)

ATTENDU la demande de permis présentée par Société Immobilière PBL inc. pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1235, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 30 juin 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par Société Immobilière PBL inc. pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1235, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 30 juin 2021.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 171-21

DEMANDES DE DÉMOLITION DU 1222, RUE CORMIER ET DU 1201, AVENUE SAINT-ÉDOUARD

ATTENDU les demandes de démolition déposées par Société Immobilière PBL inc., le 10 juin 2021, pour le bâtiment situé au 1222, rue Cormier et par 9265-0605 Québec inc., le 8 juillet 2021, pour le bâtiment situé au 1201, avenue Saint-Édouard;

ATTENDU que la procédure de présentation et d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal, prévue aux articles 5 et 6 du règlement n° 1509 Sur la démolition des bâtiments, a été réalisée ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de ces demandes de démolition;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER monsieur Martin Laliberté, agent à l'urbanisme, pour procéder à l'affichage d'un avis public, relativement aux demandes de démolition sur les immeubles situés au 1222, rue Cormier et au 1201, avenue Saint-Édouard, et sa publication dans le journal local, conformément aux prescriptions de l'article 8 du règlement 1509 « Sur la démolition des bâtiments ».

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 172-21**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE, ALÉSAGE ET AUSCULTATION DES
CONDUITES SANITAIRES ET UNITAIRES**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 22 juin 2021 à 10 h, pour les travaux de nettoyage, d'alésage et d'auscultation des conduites sanitaires et unitaires;

ATTENDU que la soumission de Veolia ES Canada Services Industriels inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour les travaux de nettoyage, d'alésage et d'auscultation des conduites sanitaires et unitaires, pour 5 767,07 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 173-21**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2021**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 6 juillet 2021 à 13 h 30 pour les travaux de réhabilitation des infrastructures routières - avenue Mercure (entre les rues Saint-Jean et Saint-Benoît), avenue Painchaud (entre les rues Saint-Calixte et Saint-Jean), avenue Saint-Louis (entre les rues Savoie et Michaud), avenue Boulanger (entre les rues Fortier et Champoux), rue des Violettes (entre l'avenue Vallée et la rue des Pensées), avenue Beaudette (entre les rues Hébert et Laurendeau) et la rue Laurendeau (entre les avenues Beaudette et des Érables);

ATTENDU la recommandation de monsieur François Gingras, ingénieur, de la firme Les Services exp. inc. en date du 7 juillet 2021;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Pavage Centre Sud du Québec inc. s'avère la plus avantageuse et conforme, mais supérieure au montant alloué pour ce projet;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.13.04 « Réserve » de la Régie du document d'appel d'offres, le donneur d'ordre (la Ville) se réserve le droit, entre autres, d'accorder ou de ne pas accorder un ou plusieurs tronçons de son choix;

ATTENDU QUE pour respecter l'enveloppe budgétaire et pour tenir compte de l'ajustement possible du prix du bitume, il y a lieu d'éliminer un tronçon;

ATTENDU QUE la rue Boulanger est celle qui est la moins abîmée et la moins fréquentée;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR en partie la soumission de Pavage Centre Sud du Québec inc. pour les travaux de réhabilitation des infrastructures routières - avenue Mercure (entre les rues Saint-Jean et Saint-Benoît), avenue Painchaud (entre les rues Saint-Calixte et Saint-Jean), avenue Saint-Louis (entre les rues Savoie et Michaud), rue des Violettes (entre l'avenue Vallée et la rue des Pensées), avenue Beaudette (entre les rues Hébert et Laurendeau) et la rue Laurendeau (entre les avenues Beaudette et des Érables) pour 757 133,75 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'APPROPRIER 870 500 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 174-21

OCTROI DE CONTRAT POUR LE SCHELLEMENT DES FISSURES 2021-2022-2023

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 30 juin 2021 à 10 h, pour le scellement de fissures 2021-2022-2023;

ATTENDU que la soumission de Perma Route inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Perma Route inc. pour le scellement de fissures 2021-2022-2023, pour 34 860 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 175-21**

OCTROI DE CONTRAT POUR LA CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 29 juin 2021 à 10 h 30, pour les travaux de caractérisation des eaux usées 2021-2022-2023;

ATTENDU que la soumission de Simo Management inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Simo Management inc. pour les travaux de caractérisation des eaux usées 2021-2022-2023, pour 112 080 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 176-21**

APPEL D'OFFRES - STABILISATION DES BERGES ET PRISES D'EAU BRUTE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Martin Lacroix, chef de division à l'hygiène du milieu, à procéder à un appel d'offres pour les travaux de stabilisation des berges et des prises d'eau brute de la rivière Bécancour à Notre-Dame-de-Lourdes.

DE MANDATER la direction générale à autoriser toutes autres demandes qui pourraient être requises compte tenu de l'urgence de la situation.

Il est de plus résolu d'approprier 22 420 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté « redevance matières résiduelles » pour le paiement des services professionnels en ingénierie à la firme Les Services EXP inc.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

RÉSOLUTION
NO 177-21

APPUI - DÉCLARATION DE PRINCIPE D'ALLIANCE ARIANE

CONSIDÉRANT que l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble ;

CONSIDÉRANT que cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales ;

CONSIDÉRANT que l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec ;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Ville de Plessisville signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

RÉSOLUTION
NO 178-21

ADOPTION D'UNE CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engager à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

RÉSOLUTION
NO 179-21

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU 1454, AVENUE SAINT-LUC (CIMENTS TASCHEREAU INC.)

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE RENOUVELER le bail de l'immeuble situé au 1454, avenue Saint-Luc, avec Ciments Taschereau inc., pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, aux mêmes conditions, à l'exception du loyer qui est majoré de 2 %.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 180-21

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT "UNIS POUR LE CLIMAT"

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

D'HADÉRER à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 181-21**

REPRÉSENTANT DE LA VILLE - CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Plessisville a été élu préfet de la MRC de L'Érable lors de la séance du conseil de la MRC du 16 juin 2021, et ce, jusqu'à la séance ordinaire dudit conseil de novembre 2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil de la municipalité dont le maire est élu préfet peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un représentant de la municipalité au conseil de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le maire suppléant, monsieur Martin Nadeau;

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

DE NOMMER monsieur Martin Nadeau à titre de représentant de la Ville au conseil de la MRC de L'Érable, et ce, jusqu'à la séance ordinaire dudit conseil de novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 182-21

DEMANDE À LA MRC DE L'ÉRABLE - INTENTION D'ACQUÉRIR LE LOT 3 773 263 DU CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT AU MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports est propriétaire d'immeubles excédentaires;

ATTENDU QUE la municipalité désire se porter acquéreur d'un de ces immeubles, lequel est situé sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité désire régulariser la situation et profiter de l'opportunité pour aménager un parc, en partenariat avec le Parc linéaire des Bois-Francs, comme aménagement complémentaire;

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'INFORMER le ministère des Transports de l'intention de la Ville de Plessisville d'acquérir un immeuble situé dans la municipalité de la Ville de Plessisville, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 773 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie d'environ 2 458,27 mètres carrés, comme montré au plan annexé à la présente résolution.

QUE ce terrain servira à faire le prolongement de la rue Sainte-Anne et l'aménagement d'un parc public.

Il est de plus résolu de demander à la MRC de L'Érable l'autorisation de faire une demande d'acquisition pour cet immeuble, comme désigné au premier paragraphe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 183-21

EMBAUCHE PERSONNEL POUR LA GESTION DES SALLES AU CARREFOUR DE L'ÉRABLE

ATTENDU QUE la Ville a repris la gestion du Carrefour de L'Érable;

ATTENDU QUE la location de salles lors d'événements nécessite des ressources pour en assurer la gestion lorsque le personnel permanent n'est pas sur place pour assurer le bon déroulement des activités visées par la programmation municipale ou par les différentes locations;

ATTENDU QUE la création d'un poste syndiqué de préposé à temps partiel à la gestion des salles est prévue, mais qu'il y a lieu de pourvoir à l'embauche d'une ressource nécessaire, pour une durée indéterminée, soit jusqu'à la création dudit poste;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Véronique Bachand, coordonnatrice au développement et au rayonnement, à embaucher un préposé pour assurer la gérance des salles du Carrefour de L'érable et à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de gérance à intervenir.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 184-21

FIN DE LA MÉDIATION VILLE-PAROISSE SUR L'ENTENTE LOISIR

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 068-19 adoptée à la séance ordinaire du 11 mars 2019, la Ville a mandaté la *Commission municipale du Québec* afin de procéder à une médiation avec la Municipalité de la Paroisse de Plessisville relativement à une nouvelle entente sur les loisirs;

ATTENDU QUE deux séances de médiation ont eu lieu les 15 octobre 2019 et 6 décembre 2019, menant à la conclusion d'une entente de transition signée le 11 juin 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de clore la médiation à la Commission municipale du Québec (CMQ);

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER à la Commission municipale du Québec (CMQ) que le processus de médiation entrepris en 2019 avec la Municipalité de la Paroisse de Plessisville relativement à une nouvelle entente sur les loisirs a pris fin le 11 novembre 2020.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 185-21

DEMANDE DE VERSEMENT À LA MRC - FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2018, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement n° 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement n° 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 9 001,54 \$, comme prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable.

QUE la Ville de Plessisville entend réaliser les travaux suivants :

- travaux d'asphaltage dans différentes rues de la ville pour correction du projet ou dégradation de la chaussée (avenues Mercure, Painchaud, Saint-Louis, Beaudette et rues des Violettes et Laurendeau);
- construction de trottoirs surbaissés;
- réparation de trottoirs;
- excavation pour réparation d'aqueduc et d'égout;
- aménagement et entretien des différentes plates-bandes de la Ville;
- nettoyage des rues, réparation des puisards et désherbage ;
- entretien de la signalisation routière.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, ainsi qu'à l'article 4 du règlement n° 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 186-21

APPROPRIATION DE FONDS - GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE ASSURANCES DE
DOMMAGE

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

D'APPROPRIER 20 083 \$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours) au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées, étant la garantie de franchise collective de la municipalité dans le cadre de l'entente avec l'Union des municipalités du Québec, relativement au programme d'assurances de dommages.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 187-21**

BOURSE ÉLITE ÉTUDIANT DU PAM

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le versement d'une bourse d'études de 100 \$ à Sébastien Caron, étudiant au Centre d'éducation aux adultes André Morissette, visant à récompenser ce dernier pour ses efforts tout au long de son cheminement scolaire, lors du gala Méritas virtuel qui a eu lieu le 17 juin 2021.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 188-21**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'URBANISME

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement « Modifiant diverses dispositions réglementaires en matière d'urbanisme ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant diverses dispositions réglementaires en matière d'urbanisme.

Ce règlement omnibus vise à apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif aux règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville et à en faciliter l'application.

Ce règlement modifie les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement n° 1703 de zonage;
- Règlement n° 1704 de lotissement;
- Règlement n° 1705 de construction;
- Règlement n° 1706 sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.);

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

- Règlement n° 1707 administratif en urbanisme;
- Règlement n° 1592 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville;
- Règlement n° 1226 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement n° 1195 sur les dérogations mineures.

RÉSOLUTION
NO 189-21

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement « Sur les usages conditionnels ».

A D O P T É E

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

AVIS DE MOTION est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement sur les usages conditionnels.

Ce règlement vise à:

- permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage;
- favoriser une utilisation optimale de la valeur des terrains, encourager une plus grande mixité d'usages pour créer des milieux de vie stimulants et prévoir un aménagement particulier pour atténuer les conséquences reliées à l'insertion d'un nouvel usage;
- apporter une souplesse dans la réglementation et permettre d'implanter, à la suite d'une procédure d'évaluation, des usages acceptables pour la population et compatibles avec le milieu sans qu'il soit nécessaire de modifier la réglementation à chaque fois.

RÉSOLUTION
NO 190-21

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AJOURNER la présente séance au 27 juillet 2021 à 19 h, par le biais de la plateforme Zoom afin de statuer sur le point non traité au présent ordre du jour.

A D O P T É E

20 h 21

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

DÉMOLITION DES IMMEUBLES SIS AU 1222, RUE CORMIER ET 1201, AVENUE SAINT-ÉDOUARD

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 27 juillet

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).